



SERVICE SÉCURITÉ GESTION ET ENTRETIEN

Blois, le 17 AVR. 2023

Hôtel du département
Place de la République
41020 Blois

*Vous pouvez nous contacter
du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30*

Affaire suivie par Patrice Delasalle (082-2023)
Tél : 02 54 58 54 99
Courriel : sec.ssge@departement41.fr

40

Monsieur François PESNEAU
Préfet
Secrétariat général
Service interministériel d'animation
des politiques publiques
Pôle environnement et transition énergétique
Place de la République – BP 40299
41006 BLOIS CEDEX

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquête publique -
Société CATELLA LOGISTIC EUROPE – Exploitation de 2 entrepôts de stockage de
matières combustibles sur les communes de Romorantin-Lanthenay et de
Villefranche-sur-Cher

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, le dossier concernant la société CATELLA LOGISTIC EUROPE sur les communes de Romorantin-Lanthenay et de Villefranche-sur-Cher a été étudié par mes services.

En ce qui concerne la sécurité des usagers, les infrastructures routières existantes sont dimensionnées pour supporter un trafic de poids lourds. L'ancienne route départementale (RD) 922 (avenue Georges Pompidou) est une voirie communale qui se raccorde sur le giratoire de desserte de l'A85 échangeur de Villefranche sur Cher. La RD 922 qui supporte un trafic de 6 650 véhicules par jour est classée dans le réseau structurant de notre département. Elle rejoint la RD 765 au giratoire de Chatlièvre.

La RD 922 est intégrée au réseau des itinéraires permettant aux poids lourds en transit de traverser le département de Loir-et-Cher pour rejoindre au nord les départements de la Sarthe et de l'Eure-et-Loir, tout en desservant l'agglomération de Blois, l'autoroute A10 ou la ville de Vendôme.

Malgré leurs grandes dimensions, les bâtiments seront peu ou pas visibles depuis la RD 922, grâce à un écran végétal existant. Ce dernier devra être conservé et renforcé dans les projets futurs dans la zone entre l'avenue Georges Pompidou et la RD 922 afin de limiter l'impact visuel et ne pas perturber les usagers de la rocade

Concernant le volet environnemental du dossier, je constate que le diagnostic écologique initial est relativement complet, même si on peut noter que l'espace naturel sensible (ENS) le plus près n'est pas l'ENS Étang de Beaumont, mais l'ENS Baltan à Villeherviers.

Nous rejoignons l'avis de la DREAL Centre Val de Loire concernant la mesure de compensation proposée pour l'orchis pyramidal. La transplantation des stations d'orchidées au sein de la ZNIEFF de type 1 située à proximité n'apparaît pas pertinente. Un arbre gîte à chiroptères a été identifié en limite sud-est de la parcelle avec environ 8 noctules communes. Il conviendra d'éviter les éclairages vers ce dernier lors des travaux et au cours de l'exploitation des bâtiments.

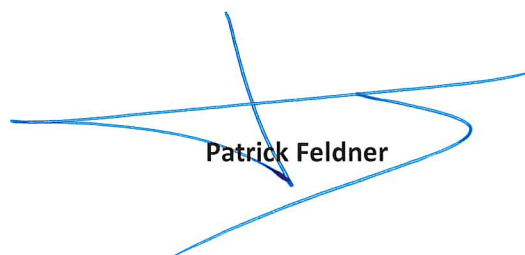
Enfin, il est prévu des plantations de ligneux d'essences locales. Le porteur de projet pourrait aller plus loin en optant pour des plants labellisés Végétal local et en favorisant les pollinisateurs via l'amélioration, sur le site d'implantation, de la ressource pollinifère.

En conclusion, nous émettons un avis favorable sur ce dossier.

Les services restent à votre disposition pour vous apporter tout élément complémentaire que vous jugerez utile.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
Le directeur général adjoint,



Patrick Feldner